QUE FAIRE A LA RECEPTION de la notification de la MDPH ?

Prendre contact avec la direction du dispositif ITEP mentionné sur la notification, ou celui de votre choix, afin de convenir d'un rendez-vous

Échanger des informations avec la direction ou un professionnel du dispositif ITEP

Engagement de la procédure d'admission ou inscription sur liste d'attente

POUR CONTACTER la MDPH en Grand Est

MDPH - Ardennes
Tél : 03 24 41 39 50
Courriel : courrier@mdph08.fr

MDPH - Aube
Tél : 03 25 42 65 70
Courriel : mdph@aube.fr

MDPH - Marne
Tél : 03 26 26 06 06
Courriel : accueil@mdph51.fr

MDPH - Haute-Marne
Tél : 03 25 01 19 51
Courriel : mdph@haute-marne.fr

MDPH - Meurthe-et-Moselle
Tél : 03 83 97 44 20
Courriel : mdphaccueil@mdph.departement54.fr

MDPH - Meuse
Tél : 03 29 46 70 70
Courriel : contact@mdph55.fr

MDPH - Moselle
Tél : 03 87 21 83 00
Courriel : mdph@moselle.fr

MDPH - Bas-Rhin
Tél : 08 00 74 79 00
Courriel : accueil.mdph@bas-rhin.fr

MDPH - Haut-Rhin
Tél : 03 89 30 68 10
Courriel : mdph@haut-rhin.fr

MDPH - Vosges
Tél : 03 29 29 09 91
Courriel : mdph88@vosges.fr

POUR CONTACTER les établissements ITEP

Vous trouverez la liste des établissements ITEP du Grand Est sur le site internet ViaTrajectoire :

https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/

VOTRE ENFANT EST ORIENTÉ VERS UN DISPOSITIF ITEP*

*Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

Mieux comprendre le dispositif ITEP en Grand Est

LE DISPOSITIF ITEP vous concerne si :

- Votre enfant a été orienté par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDAPH) de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) vers un **dispositif ITEP** ;
- Ou si vous disposez d'une orientation en (ITEP) établissement ou service (SESSAD) toujours en vigueur.

LE DISPOSITIF ITEP pour qui ?

Sont accueillis dans le cadre du **dispositif ITEP** des enfants et des jeunes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment les troubles du comportement, entravent leurs apprentissages et leurs relations avec les autres, malgré leurs potentialités intellectuelles.

Ils se trouvent, de ce fait, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des prestations coordonnées.

UN PROJET CONSTRUIT avec vous :

Le **dispositif ITEP** permet l'accompagnement des enfants au moyen d'une intervention interdisciplinaire, thérapeutique, éducative et pédagogique.

Vous serez sollicités à chaque étape de construction et de mise en œuvre du projet d'accompagnement de votre enfant.

TROIS DIMENSIONS INTERAGISSENT DANS LE PROJET DE VOTRE ENFANT

***L'unité d'enseignement** correspond au dispositif scolaire pour les enfants accueillis au sein d'un établissement médico-social*

Tout au long de son parcours, votre enfant sera accompagné par une équipe pluridisciplinaire, un référent parcours sera désigné.

QUELLES SONT LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT POSSIBLES ?

Le **dispositif ITEP** a vocation à faciliter le parcours des jeunes accompagnés.

Il conjugue différentes réponses sous forme de modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et coordonnées, adaptées aux besoins :

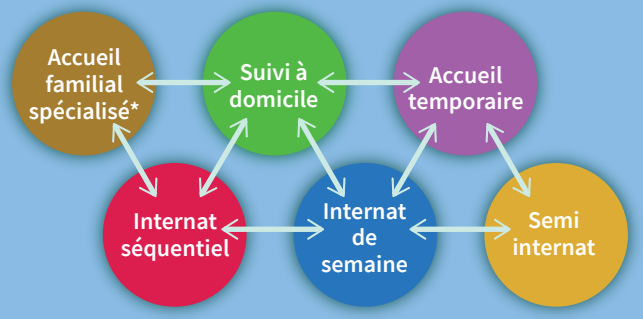

** Seuls certains ITEP disposent de cette modalité.*

QUELS SONT VOS INTERLOCUTEURS ?

Le directeur du dispositif ITEP et l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, composée de thérapeutes (médecin, psychologue, orthophoniste, psychomotricien…), d'éducateurs et d'enseignants.

C'est l'ensemble de ces professionnels qui mettront en œuvre le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) de votre enfant.

Le directeur, en lien avec l'enseignant référent, est garant du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).